

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 2006

LETTRE M.Mme GIBOURG R.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de Mr et Mme GIBOURG Robert qui demandent un changement de zonage pour leur propriété située 17, rue Ribordot, actuellement en zone A du P.L.U. Ils souhaiteraient pouvoir vendre cet ensemble immobilier pour l'aménager en habitations, opération nécessitant un zonage UD du PLU. Après de vifs débats, il est procédé à un vote à bulletins secrets et la requête a été rejetée par sept voix contre six.

PRESTATION DE SERVICE

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec la communauté de communes de Gevrey Chambertin pour la réalisation des peintures routières sur les voies communales, au titre de l'année 2006.

La commune garde la réalisation du point à temps actuellement assurée par l'agent technique communal.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote la décision modificative N°1 suivante afin d'équilibrer le budget du CCAS pour 2006 :

DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement			
- article 65736	500,00 €	- recette prise sur excédent de fonctionnement dégagé au BP 2006	500,00 €

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Mme RAPHET Bernadette qui, pour entreprendre une construction sur ses terrains situés en zone constructible au lieudit "Au Gué", a besoin d'un accès par la parcelle AM 279, actuellement espace vert du lotissement communal.

La réponse à sa demande d'achat est négative car l'espace vert est inscrit au règlement du lotissement et inaliénable, mais un accès de 4 mètres de large sera aménagé en limite pour desservir tous les propriétaires des parcelles situées dans cette zone constructible.

ACHAT TERRAIN FUTUR LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal délibère sur la demande de Mr et Mme SOROKATY Stéphane, domiciliés à Longvic, Côte d'Or, qui souhaitent vendre à la commune leur parcelle cadastrée AN 124, superficie 10 a 99 ca, lieudit " Prés Bouffeu", dans la zone d'habitat à court terme nouvellement délimitée au PLU.

Considérant l'emplacement de la parcelle AN 124,

Considérant l'estimation du coût des travaux de viabilisation à faire par la commune pour l'aménagement du futur lotissement,

Sous réserve du montant de la valeur vénale fixée le service des Domaines,

Le Conseil Municipal fixe à 25 € minimum le prix d'achat au mètre carré de la parcelle AN124.

TARIF VIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe le prix du vin communal disponible à la vente :

- Morey Saint Denis, 1^{er} cru " Clos La Riotte" année 2003 : **25 €**
- Morey Saint Denis, 1^{er} cru " Clos La Riotte" année 2002 : **22 €**
- Morey Saint Denis, 1^{er} cru " Clos La Riotte" année 2001 et 2000 : épuisé
- Morey Saint Denis, 1^{er} cru " Clos La Riotte" année 1999 : **25 €**

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Devis en cours :- aménagement local pompiers

- porche et mur de la salle des fêtes
- mur Cosson
- électricité à l'église

⇒ Devis acceptés : déplacement poteaux téléphone, rue de la Montagne pour 1348 €

⇒ Échange de terrain entre Mr NOIROT et la commune suite à délibération du Conseil Municipal du 29/11/05: évaluer la soulte selon prix des vignes en vigueur.

⇒ Contacter la SCET pour l'aménagement du futur lotissement "Prés Bouffeu"

⇒ Prochain conseil le mercredi 06 décembre 2006, 19h.

Fait à Morey Saint Denis le 22/11/06

Le maire, Pierre BOISSET.